

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GENAS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

**Du samedi 2 février 2019 à 9H00 au samedi 16 février 2019 à
12h00**

Dans le cadre de la procédure de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2018.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Genas, sise Place du général de Gaulle, et au service urbanisme, sis 10 rue Franklin 69740 GENAS, aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :

En mairie de Genas :

- Lundi et mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Mercredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00,
- Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-19h00,
- Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Samedi : 9h00-12h00

Au service urbanisme :

- Lundi et mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00,
- Mercredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00,
- Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-19h00,
- Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Le dossier d'enquête public pourra être consulté gratuitement sur un poste informatique dédié en Mairie et au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture habituels. Il sera également consultable sur le site internet de la ville avant l'enquête publique à l'adresse suivante : www.genas.fr puis pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1121>

Les informations environnementales se rapportant à la procédure de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales sont consultables au sein du dossier d'enquête publique. Les informations pourront être demandées sur ce projet de zonage d'assainissement auprès de la Commune et plus particulièrement du service urbanisme.

La procédure de révision du zonage d'assainissement n'est pas soumise à évaluation environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale en date du 28 décembre 2017. Le Président du Tribunal administratif de Lyon a désigné Madame Véronique BRILLANT, en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête papiers en mairie de Genas ou au service urbanisme, sur le registre dématérialisé, ou les adresser par écrit, avant la date de clôture, à :

Madame Véronique BRILLANT

Enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales

Mairie, Place du Général de Gaulle 69740 GENAS

Le public pourra également formuler ses observations écrites à l'adresse électronique suivante, à l'attention de la commissaire-enquêtrice : enquete-publique-1121@registre-dematerialise.fr

ainsi que sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1121>

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de GENAS, bureau à l'accueil de l'Hôtel de Ville :

- Samedi 2 Février 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- Mercredi 13 Février 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- Samedi 16 Février 2019 de 9h00 à 12h00 ;**

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Genas sise Place du général de Gaulle, au Service Urbanisme sis 10 rue Franklin, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de GENAS à l'adresse suivante : www.genas.fr

A l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales par le Conseil municipal, après modifications éventuelles résultant de l'enquête publique.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal du 15 janvier 2019 affiché à la Mairie de GENAS, au lieu habituel d'affichage. Les informations concernant l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la mairie de GENAS à l'adresse suivante : www.genas.fr

Toute information relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales peut être demandée auprès de la Commune et plus particulièrement du service urbanisme auprès de son responsable Monsieur Jérémie BARMA (Tél : 04 72 47 11 15 – service.urbanisme@ville-genas.fr).